

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 17 octobre 2022

Par suite d'une convocation en date du 11 octobre 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 17 octobre 2022, à 18h30 sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 12 octobre 2022.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Récompenses aux examens 2021 et 2022
 2. Participation financière activité extra-scolaire 2022/2023
 3. Subvention collège Jean Jaurès Damparis
 4. Restriction de l'éclairage public
 5. Règlement bibliothèque
 6. Devis stores bureau secrétariat
 7. Devis porte entrée Mairie
 8. Devis travaux aménagement place Joseph Gaudillier et rue de la Grange du Pont
 9. Devis achat pots de fleurs
 10. Devis viabilisation lotissements
 11. Devis achat matériel informatique (tablettes et écran salle de conseil)
 12. Devis caméras boulodrome / aire de jeux
 13. Rapport annuel 2021 SYDOM
 14. Rapport annuel 2021 SER
- Délibérations et Questions diverses**

Membres présents : Mmes Ferreira de Souza Nicole. Gerriet Charline. Lepetz Joëlle. Lopez Lydia.

MM. Albertini Michel. Bernard Éric. Ducreux Philippe. Humbert Jean Yves. Noirot Benjamin. Vivine Serge, Voisin Jean-Marc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : M. Scordo Rémi donne procuration à M. Noirot Benjamin.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mme Rusch Elodie.

Mme le maire ouvre la séance à 18h11, procède à l'appel des présents, annonce les procurations.

Le conseil municipal a désigné M. Ducreux Philippe pour remplir les fonctions de secrétaire.

✓ Mme le maire indique qu'il y a eu un problème lors de l'envoi par courriel du PV de la réunion précédente. Afin que tous puissent en prendre connaissance, elle propose de le lire en direct en ce début de séance.

Une demande est faite afin que le résultat des votes des délibérations ne soit pas nominatif.

Après cette rectification et sans autre remarque, **Le procès-verbal de la séance du 29 août 2022 est approuvé à la majorité.**

✓ **Mme Lepetz Joëlle, maire, prend la parole et expose le point n°1 concernant les récompenses scolaires.**

Elle rappelle à l'assemblée la longue existence de cette récompense, les modalités d'attribution et les raisons de sa mise en suspens pour les années 2021 et 2022.

Nombre de jeunes diplômés sont dans l'espérance de sa reconduction, c'est pour cette raison et malgré l'attente d'un jugement du tribunal administratif que Mme le maire propose afin de repartir de bon pied sur cette tradition communale de reconduire ce dispositif pour l'année 2021 en régularisation et l'année 2022.

Par souci d'éviter les contestations ayant émaillé le bon déroulement des opérations menées les années précédentes, il est proposé de poser les conditions d'éligibilité et processus d'attribution pour ce dispositif.

Charline Gerriet s'interroge sur le montant alloué au Brevet Professionnel ainsi que celui du BEP. Il lui semblait que le Brevet professionnel était au même niveau que le BAC, et que le BP était au même niveau que le CAP. Une vérification sera faite et si besoin les montants alloués seront réajustés.

Philippe Ducreux demande à quoi correspond le certificat de fin d'études professionnelles secondaires. Ne donnant pas lieu à un diplôme celui-ci est supprimé de la liste des récompenses.

Pour les entrées en 6^{ème} la liste sera fournie par la directrice de l'école, il est précisé qu'il s'agit des entrées en septembre 2021 et 2022.

La cérémonie pourrait avoir lieu en même temps que celle des vœux du maire le vendredi 20 janvier 2022 sous réserve que la gestion soit finalisée.

N'ayant plus de questions, le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité l'attribution des récompenses scolaires.

✓ **M. Ducreux Philippe, adjoint, prend la parole pour exposer le point n°2 : Participation financière activité extra-scolaire 2022/2023.**

Il propose à l'assemblée de reconduire le versement de cette participation financière pour les enfants et les adolescents ayant une activité extrascolaire. Son montant sera égal au montant restant à la charge des parents, sans toutefois excéder 55.00 €.

M. Ducreux Philippe demande s'il est possible d'avoir plusieurs activités pour cumuler les 55.00 €. S'en suit une discussion autour de la notion du reste à charge pour le montant subventionnable. M Ducreux Phillippe demande si les attestations fournies par les associations tiennent compte des aides dont peuvent bénéficier les parents (bons CAF, participation CE...). Il précise que c'est le cas pour le Judo club Tavellois, dont il est Président. Mme le maire précise que lorsqu'elle administrait l'EMTAD cela n'était pas le cas. Mme Lopez Lydia, présidente du foyer rural, informe que lors de l'émission de ses attestations elle ne tient pas

compte des diverses aides. M. Ducreux Philippe demande s'il serait possible de demander aux parents d'indiquer le montant effectivement déboursé. Mme Le Maire avertit que cette gestion serait compliquée. M. Ducreux Philippe précise alors qu'on ne peut plus parler de reste à charge et propose de le supprimer de la délibération. En conclusion Mme le maire propose de limiter la participation à une seule activité et d'accepter la modification du libellé de la délibération : remplacer « au montant restant à la charge des parents » par « au montant de la cotisation sans dépasser 55.00 € ».

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité la reconduction du versement de la participation extrascolaire.

✓ **M. Ducreux Philippe, adjoint, expose le point n°3 concernant la subvention au collège Jean Jaurès de Damparis**

Le collège de Damparis reconduit une action « éco citoyenne » correspondant à une activité physique de pleine nature en cycle 4. Il informe les membres présents que la mairie avait subventionné 300.00 € en 2021. Il propose une subvention de 300.00 € pour aider à financer l'achat de VTT.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 300.00 €.

✓ **M. Albertini Michel, Adjoint, présente le point n°4 concernant l'extinction partielle de l'éclairage public**

Depuis 10 ans, nombre de communes éteignent les candélabres une partie de la nuit. Cela permet d'économiser de l'énergie et de réduire la pollution visuelle. Les tranches horaires sont variables. M Albertini Michel constate que les rues d'Abergement La Ronce sont désertes après 22h00. Il propose une tranche horaire de 22h00 - 6h00.

Mme le maire souligne la situation actuelle sur les problèmes de fournitures et de coût de l'énergie. Elle souhaite avoir l'avis de tous les élus pour prendre cette décision avant d'établir un arrêté. M. Ducreux Philippe demande s'il est prévu des horaires semaine et weekend. Mme Lopez Lydia demande s'il est possible de n'éclairer que certains endroits. Avec l'équipement actuel ces propositions ne sont pas envisageables, mais Il est rappelé que le projet de passer l'éclairage public en Led est à l'étude. Avec ce nouvel équipement nous aurons beaucoup plus de liberté d'action. Le changement de l'éclairage du stade de foot en Led est en projet.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité l'extinction de l'éclairage public de 23h00 – 6h00.

Un arrêté sera établi par Mme le maire dans ce sens.

✓ **M. Ducreux Philippe, Adjoint, présente le point n°5 concernant le règlement de la bibliothèque**

Notre bibliothèque a besoin d'un règlement pour fonctionner, M. Ducreux Philippe fait un bref résumé du règlement que chaque élu a reçu par courriel pour le consulter.

Ce règlement sera donné à chaque adhérent et affiché à la bibliothèque.

Mme Gerriet Charline voudrait connaître le fonctionnement de la bibliothèque par rapport à notre école. Une convention est en cours de rédaction. Le nombre de prêts pour l'instant est

de 1 livre par élève, par semaine dans le cadre scolaire mais il peut aller jusqu'à 5 documents en direct avec la bibliothèque.

Mme Gerriet Charline demande si 5 documents par personne ne représentent pas trop par rapport au stock. Aucune inquiétude la bibliothèque peut assumer. Son stock est aussi constitué par les prêts du Grand Dole.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité le règlement.

✓ **M. Noiroot Benjamin, conseiller délégué, présente le point n° 6 concernant l'installation de stores dans le bureau du secrétariat**

M. Noiroot Benjamin informe l'assemblée qu'il est nécessaire de poser des stores intérieurs sur les fenêtres du secrétariat. Deux couleurs ont été choisies, bleu pour les fenêtres côté rue et rose pour la fenêtre coté parvis. Il détaille le devis.

Mme GERRIET Charline propose de mettre des films occultants permanents sur les fenêtres. Cette solution n'est pas retenue car elle risque de conduire à un manque de luminosité lors des saisons froides.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité le devis de PERRIN MAZIER LPM d'un montant de 1 200.00 € TTC.

✓ **M. Vivine Serge, adjoint, présente le point n°7 concernant le remplacement de la porte automatique d'entrée du Centre Administratif Culturel.**

Après avoir rappelé à l'assemblée que la porte automatique est hors service, il propose 2 solutions : soit un remplacement avec une porte fixe non motorisée, soit une porte automatique plus légère que la précédente avec 1 ou 2 vantaux. M. Voisin Jean Marc constate qu'une porte fixe n'est pas trop adaptée aux personnes handicapées.

Mme le maire informe qu'Avenir Elec, l'entreprise qui gère la maintenance actuelle des portes n'a pas répondu à la demande de devis. Mme Ferreira Nicole informe que la porte actuelle a régulièrement posé des problèmes dans son fonctionnement. Mme Gerriet Charline s'interroge sur la qualité du verre des vitres. Est-il anti-effractions ? Qu'elles sont les exigences de l'assurance ?

M. Vivine propose de se renseigner et de modifier le devis si nécessaire.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis CHAPAT pour une porte automatique, 2 vantaux d'un montant de 7 124.40 € TTC à condition que les vitres soient anti-effractions et quelles répondent aux exigences de l'assurance.

✓ **Mme Ferreira Nicole, adjointe, présente le point n° 8 concernant les aménagements place cabine à livres et angle de la Grange du Pont**

Mme Ferreira présente les projets. Elle précise que le comité fleurissement a donné un avis favorable sur les deux réalisations. Mme Gerriet Charline demande des précisions concernant l'endroit « Grange du pont ». M. Ducreux Philippe demande des explications concernant le devis de la place Gaudillier. Une erreur semble apparaître concernant les bancs, le montant est très élevé. M. Albertini Michel propose que la mairie achète les bancs et réalise leur mise en place.

Mme Ferreira Nicole propose de surseoir dans l'attente de plus d'explications et la rédaction d'un nouveau devis.

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité, de surseoir à l'aménagement de la place coté cabine à livres et **VALIDE** à l'unanimité le devis de NATURA CREATION pour l'aménagement de l'angle de la grange du pont rue de Tavaux pour un montant de 6 045.04 € TTC.

✓ **Mme Ferreira Nicole, adjointe, présente le point n° 9 relatif à l'achat de pots de fleurs**

Afin de continuer le fleurissement des rues, il faudrait ajouter des pots rue de Samerey, rue de la Merceret, ainsi que dans les lotissements et aux 4 entrées du village. Mme Ferreira demande au Conseil Municipal s'il est d'accord sur le principe. Elle présente deux devis.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de IDEO EQUIPEMENTS d'un montant de 4 764.00 € TTC

✓ **M. Vivine Serge, adjoint, expose le point n° 10 concernant l'étude de viabilisation des lotissements**

M. Vivine Serge explique que 3 études ont été demandées auprès de prestataires, SIDEC Jura, CIRUS et ABCD pour l'étude et la réalisation de la viabilisation des futurs lotissements du Centre et Fournil. Une synthèse des 3 propositions n'a pas pu être réalisée car les devis présentaient beaucoup de différences entre les prestations proposées.

Différents points ont été soulevés : eau, étude de terrain, bornage....

M. Noirot Benjamin demande si ces prestataires ont des références. Le SIDEC a réalisé le lotissement à Aumur.

M. Voisin Jean Marc et M. Albertini Michel demandent s'il est possible de rencontrer ces prestataires afin qu'ils présentent chacun leur devis.

M. Vivine propose de prévoir une réunion et demande aux conseillers municipaux qui seraient intéressés d'y participer : M. Voisin Jean Marc, M. Noirot Benjamin, M. Albertini Michel et M. Vivine Serge. Une copie de chaque devis détaillé leur sera fournie en amont afin qu'ils puissent préparer l'analyse.

Le Conseil Municipal propose de **SURSEOIR** à cette proposition dans l'attente de la réunion avec les différents prestataires.

✓ **M. Ducreux Philippe, adjoint, présente le point n°11 concernant l'achat de matériel informatique**

M. Ducreux Philippe expose l'incompatibilité du téléviseur existant avec certains ordinateurs. Il présente également l'évolution du contenu numérique lors des présentations au Conseil Municipal ou de la publication du bulletin municipal. Enfin, il souligne la nécessité de faciliter le travail des élus en préparation. Pour toutes ces raisons, M. Ducreux Philippe propose l'acquisition de matériel informatique. Il expose, dans un premier temps, à l'écran les différentes propositions émises par BIMP EDUC pour remplacer le téléviseur :

- 1 écran 65 pouces prometean 3 144.78 € TTC
- 1 écran 75 pouces speechiTouch 3 870.00 € TTC
- 1 écran 75 pouces activPanel Cobalt 4 521.78 € TTC

Ces écrans étant plus grands que le téléviseur existant, ils ne pourront pas être enfermés dans l'armoire déjà en place. M. Bernard Éric s'interroge sur la qualité de l'image rendue. M. Ducreux Philippe lui indique que l'image est aussi nette qu'une télévision.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de BIMP EDUC pour 1 écran spechiTouch 75 pouces d'un montant de 3 870.00 € TTC.

M. Ducreux aborde le second point, l'achat de tablettes qui seront mises à disposition des élus. Il propose des outils simples et efficaces avec protection et clavier intégré. M. Bernard Éric a confirmation que les fichiers seront synchronisés entre les tablettes.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de BIMP EDUC d'un montant de 4 609.16 € TTC

- ✓ **M. Albertini Michel, adjoint, présente le point n°12 concernant le devis pour l'installation de caméras au boulodrome / aire de jeux place Joseph Gaudillier**

L'installation des caméras se poursuit. Deux poses complémentaires sont à prévoir au boulodrome et à l'aire de jeux place Joseph Gaudillier pour dissuader le vandalisme.

M. Albertini Michel détaille le devis d'extension d'un montant de 9 166.74 € HT qui viendra s'ajouter au marché en cours.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité, le devis pour l'extension de l'installation de 2 caméras.

- ✓ **M. Humbert Jean-Yves, conseiller présente le point n°13 concernant le rapport annuel 2021 SYDOM**

Il présente au conseil municipal un diaporama en synthèse de ce rapport. Mme le maire invite les conseillers à se connecter sur le site, qui est très bien fait, pour d'éventuels renseignements complémentaires.

- ✓ **M. Albertini Michel, adjoint, présente le point n°14 concernant le rapport annuel 2021 SER**

Afin que le Conseil Municipal puisse en prendre connaissance, M Albertini présente un résumé du rapport du Syndicat des Eaux du Recepage – SER – pour information sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

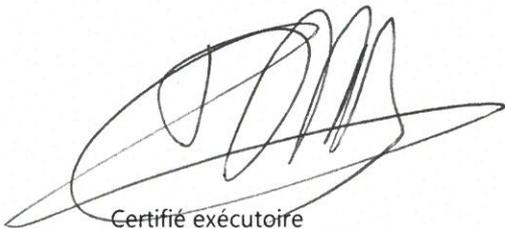
- ✓ Les portes ouvertes de la bibliothèque et des jardins ont été une belle réussite. Mme le maire tient à remercier les conseillers présents ce jour-là.
- ✓ Mme le maire fait lecture d'un courrier de M. Scordo Rémi dans lequel il informe l'assemblée de sa démission comme responsable au sein du comité « Fêtes et Cérémonies » Mme le maire lance un appel auprès des élus pour le remplacer.

- ✓ Mme le maire informe l'assemblée de la dissolution de la SCP Dos Santos Campos-Ferrut à compter du 15 octobre 2022. Mme Ferrut Virginie désire conserver le local pour continuer son activité d'infirmière libérale seule. Un nouveau bail sera signé aux mêmes conditions que le précédent.
- ✓ Mme le maire informe qu'elle a reçu une demande pour un projet de snacking ambulants, spécialité pizza sur notre commune. Le Conseil est favorable à la condition qu'il puisse venir le vendredi ou samedi soir.
- ✓ Mme le maire donne rendez-vous aux élus pour la cérémonie du 11 novembre 2022 à 9h45.
- ✓ Mme Ferreira rappelle que la distribution des colis des personnes âgées a lieu le samedi 10 décembre 2022 à partir de 10.00 h.
- ✓ La cérémonie des vœux du maire est programmée pour le vendredi 20 janvier 2023.
- ✓ Mme Lopez Lydia évoque le problème des voitures mal stationnées devant l'entrée de l'école, rue du Stade. Mme le maire confirme ses dires et informe qu'elle doit régulièrement faire la police. Ce sont toujours les mêmes véhicules. Elle propose de demander à la gendarmerie de Tavaux de passer afin de verbaliser les véhicules en infraction.

La séance est levée à 22 h 15 min

Fait à Abergement la ronce,
Le 24 octobre 2022

Le secrétaire de séance
Philippe Ducreux



Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le(date)
et de la publication le(date)

Le Maire,
Joëlle Lepetz

